

ÉDITO



Mesdames, Messieurs,

Nous sommes en cette fin juin à une période particulièrement importante dans la vie de notre village.

C'est évidemment une période festive (fêtes de la MJC, de la musique, du village, kermesse, etc.) qui rime avec la fin d'un cycle scolaire.

C'est aussi une période importante, débutée au mois d'avril, de préparation de la rentrée 2023/2024. Je tiens ici à remercier l'ensemble des agents, élus et habitants mobilisés dans le cadre des commissions extra-municipales sur ce sujet comme sur d'autres.

L'été 2022 nous aura rappelé la vulnérabilité croissante de nos territoires face à la sécheresse et au risque d'incendie.

À l'aube de l'été 2023, il semble important de rappeler qu'au-delà des actions que peut mener la collectivité, nous sommes toutes et tous en responsabilité dans cette période pour assurer la sécurité et la qualité de vie dans notre village.

La préservation de la biodiversité, la gestion économe de l'eau, la sécurité routière sont, parmi d'autres préoccupations du quotidien, des actions auxquelles il convient à toutes et à tous de participer.

Qu'importe les capacités à créer, à diffuser ou à contrôler l'application des règles communes, sans un certain civisme, ces efforts seront vains.

Les épisodes de chaleur, qui nous touchent désormais presque chaque année, doivent nous inciter à la plus grande vigilance : s'enquérir régulièrement de ses proches, voisins ou amis reste un geste simple mais ô combien indispensable.

Pour les personnes les plus fragiles, le registre canicule permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel. N'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS pour vous inscrire ou vous informer.

Durant l'été, élus et agents de la commune se relaieront et resteront mobilisés pour assurer la continuité du service public et pour rester à votre écoute, moyennant évidemment une capacité moindre à faire qu'à l'habitude.

En attendant la rentrée, je tiens à vous souhaiter au nom de la municipalité un bel et agréable été 2023.

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier
Conseiller métropolitain délégué

| VIE MUNICIPALE |

CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

SÉNATORIALES : LA DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.

Il s'agit d'un renouvellement partiel de l'assemblée sénatoriale et seule une partie des départements est amenée à voter.

En Isère, lors d'une séance exceptionnelle, les conseils municipaux étaient appelés à procéder le 9 juin dernier à la désignation de quelques 3 000 délégués sénatoriaux qui seront amenés à voter pour élire 170 sénateurs à l'automne.

L'élection des délégués et des suppléants s'est déroulée à bulletin secret. Il s'agissait d'un scrutin de liste suivant le système de la

représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Compte-tenu de la taille de la commune et du nombre de conseillers municipaux, le conseil municipal de Champagnier devait désigner 3 délégués et 3 suppléants pour représenter la commune.

Une seule liste, dénommée « Champagnier en Commun », a été déposée. Elle a obtenu l'intégralité des suffrages (14 voix).

Florent CHOLAT, Lucie HARREAU et Hervé ALOTTO ont été proclamés délégués élus au 1^{er} tour.

Elise BRALET, Jean Paul JULIEN et Carole ANDRIES ont été proclamés suppléants élus au 1^{er} tour.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPAL

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Fin mai a eu lieu une opération de désherbage important des collections de la bibliothèque.

Vous avez dit désherbage ?

Comme il est de bon ton d'ôter les mauvaises herbes d'un jardin pour permettre aux belles plantes de s'épanouir, il est indispensable dans une bibliothèque de faire régulièrement le tri parmi les ouvrages afin de valoriser les documents les plus récents et au contenu actualisé.

En effet, la mission principale des bibliothèques n'est pas la conservation mais l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, aux savoirs et aux loisirs notamment.

Pour y répondre, la bibliothèque doit proposer à ses usagers des collections régulièrement renouvelées, attrayantes et en bon état ; elle doit leur offrir des informations fiables, une sélection d'ouvrages documentaires ou de fiction qui soit équilibrée et variée.

Ce sont ainsi plus de 3 900 documents qui ont été retirés des rayonnages, laissant la place à des ouvrages plus récents, aux thématiques renouvelées.

Chaque collection a fait l'objet d'une analyse précise (état des documents, historique des prêts, année de publication et pertinence du contenu par rapport à l'actualité) menée par trois bibliothécaires de la Médiathèque Départementale de l'Isère et les bibliothécaires salariées et bénévoles de CHAMPAGNIER.



Car le désherbage implique une révision critique de chaque secteur de la bibliothèque ; il permet d'en déceler les faiblesses, les lacunes et les points forts. Ainsi, certains secteurs nécessitent d'être développés ou simplement consolidés par des achats en librairie et des prêts à la Médiathèque Départementale de l'Isère. Cette remise à niveau des collections prendra quelques mois et se nourrira également des suggestions des usagers.

En plus de l'expertise des techniciens de la Médiathèque Départementale de l'Isère, les bibliothécaires de CHAMPAGNIER ont reçu l'aide précieuse de parents bénévoles du Sou des écoles de la commune qui ont manipulé, scanné, mis en carton les ouvrages désherbés pour les préparer à une seconde vie.

La seconde vie des livres

De fait, les documents mis au rebut ont été récupérés par l'association Ulisse Grenoble Solidarité, partenaire de la librairie en ligne Recyclivre, elle-même entreprise de collecte et revente de livres d'occasion basée sur des valeurs écologiques, sociales et sociétales.

Les livres collectés par la ressourcerie Ulisse 38 sont ainsi envoyés à l'atelier de façonnage et conditionnement pour une étape d'encodage (pose de code barres) et de palettisation pour envoi à Recyclivre.

Le Sou des écoles de CHAMPAGNIER a également choisi quelques ouvrages dans le but là-aussi de leur offrir une nouvelle vie.

Mais c'est une autre histoire qui sera racontée un peu plus tard ...



En bref ...

• **Les Intermèdes:** la bibliothèque de CHAMPAGNIER a rejoint les bibliothèques des Intermèdes. Ce réseau informel se compose des bibliothèques et médiathèques de CHAMP SUR DRAC, JARRIE, SÉCHILLENNE, VAULNAVEYS-LE-HAUT et VIZILLE. Depuis 2013, les bibliothécaires des Intermèdes mutualisent expertise professionnelle, compétences, outils de travail et actions culturelles autour de thématiques sans cesse renouvelées.

• **Nouveaux horaires:** à compter de cet été, la bibliothèque ouvre pendant les **vacances scolaires** (petites et grandes) non seulement le mercredi après-midi (15h à 19h) mais également le **vendredi après-midi (16h30 à 19h)**.





SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE CHAMPAGNIER EST UN LIEU DE PLAISIR ET DE DÉCOUVERTE POUR VOS ENFANTS

Les accueils périscolaires de CHAMPAGNIER sont des lieux de plaisir et de découvertes pour vos enfants. L'équipe d'animation a travaillé quotidiennement pour proposer à vos enfants des animations de qualité.

De fin avril à fin mai, les enfants ont pu découvrir les thèmes autour de la biodiversité et de l'écologie. Les enfants ont eu la possibilité de travailler la terre, de réfléchir et d'agir pour mieux protéger la planète à travers des jeux autour du thème de l'eau, de l'air, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la protection des animaux.

En juin, ils ont parcouru le monde grâce à des jeux, des coutumes, du sport, de la danse et de l'art.

“ Cet été, les enfants pourront retrouver l'équipe d'animation sur le centre de loisirs qui sera

ouvert du lundi au vendredi du 10 au 28 juillet puis du 21 août au 1^{er} septembre 2023.

Fermé les jours fériés, les week-ends et le mercredi 30 août (journée de rentrée pédagogique).



APPLICATION ILLIWAP



RAPPEL ... L'APPLICATION « ILLIWAP » INFORME ET ALERTE EN TEMPS RÉEL LES CHAMPAGNARDS

Téléchargeable depuis votre smartphone sur Google Play (Android) ou sur Apple Store (iOS), il vous suffit d'entrer « Illiwap » dans la barre de recherche, et de cliquer sur le bouton « Installer » pour la télécharger. Recherchez ensuite la station « Mairie de Champagnier » et restez informés de l'actualité de la commune.

Illiwap est entièrement gratuit, sans publicité et sans collecte de données personnelles.

Vous recevrez ensuite par notifications, les informations de la commune, événements, manifestations, réunions, alerte météo ... etc.

N'hésitez pas à l'installer dès à présent, et parlez-en autour de vous !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

INSCRIPTION AU PLAN CANICULE

L'été est là, avec lui, les risques de fortes chaleurs

Pour se préparer au mieux face aux épisodes caniculaires qui peuvent survenir, contactez le CCAS et bénéficiez d'une surveillance particulière.

En cas d'alerte liée à un risque comme la canicule, le Centre Communal d'Action sociale de CHAMPAGNIER (CCAS) ouvre un registre nominatif. Confidentiel, il répertorie les personnes vulnérables (âgées ou en situation de handicap, isolées, vivant seules à leur domicile, présentant des difficultés de mobilité et/ou de santé importantes, et/ou de logement inadapté). Ce registre permet un accompagnement adapté au risque, le service s'assurant que les personnes inscrites sont bien prises en charge.

Le formulaire d'inscription est disponible en mairie sur simple demande.

Le CCAS propose, en cas de déclenchement de l'alerte canicule, des appels téléphoniques et des visites à domicile aux personnes qui en expriment le souhait au travers de leur inscription.

En période de canicule, soyez vigilant en prenant des nouvelles régulières des personnes fragiles qui vous entourent (parents, amis, voisins) et signaler au CCAS toute personne en difficulté face à des températures extrêmes.

Merci de vous faire connaître en Mairie

☎ 04.76.98.08.83 ✉ mairie@champagnier.fr





EN CAS D'ÉPISODE DE CANICULE ... LES BONS GESTES À ADOPTER

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et tout particulièrement pour celle des personnes les plus fragiles : personnes âgées, personnes malades sous traitement médical ou en situation de handicap, femmes enceintes, enfants et nourrissons.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. N'hésitez pas à prendre toutes les précautions avant les premiers signes de souffrance corporelle, même s'ils vous paraissent insignifiants !

Les principales pathologies liées à la chaleur sont la fatigue, les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès. La canicule est une période de forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. C'est donc une période de chaleur intense pour laquelle les moyennes sur 3 jours consécutifs des températures de nuit et de journée atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les personnes fragiles ou surexposées.



ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES PENDANT LES FORTES CHALEURS, PROTÉGEZ-VOUS

- ☀ Restez au frais. Si votre logement ne peut pas être rafraîchi, repérez les lieux climatisés ou frais près de chez vous et passez-y les heures les plus chaudes : grande surface, cinéma, bibliothèque, musée...
- ☀ Hydratez-vous : buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Évitez les boissons sucrées et les boissons alcoolisées. Mouillez-vous le corps ou prenez des douches fraîches.
- ☀ Portez des vêtements légers qui permettent l'évaporation de la sueur (ex. : vêtements de coton), amples et de couleur claire.
- ☀ Faites des repas légers et fractionnés. Préférez les fruits et légumes crus et les plats froids.
- ☀ Préférez des activités sans efforts et évitez les activités physiques intenses : sport, jardinage, bricolage...
- ☀ Redoublez de prudence si vous avez des antécédents médicaux et si vous prenez des médicaments, ils peuvent aggraver les effets de la chaleur.
- ☀ Appelez vos proches, amis ou voisins : ne restez pas isolé.



☀ Repérez les signaux devant déclencher des actions adaptées ou l'alerte : bouffée de sueur en buvant un verre d'eau ; pas d'urine depuis 5 heures environ ou urines foncées ; crampes ; fatigue, faiblesse ; maux de tête ; température supérieure à 39°C.

☀ En cas de malaise, appelez le 15.

COMMENT GARDER SON LOGEMENT FRAIS ?

La façon la plus simple de garder votre logement frais durant les épisodes de fortes chaleurs est d'empêcher la chaleur d'y entrer.

Voici quelques recommandations pour maintenir votre logement au frais :

🌡 Dans la journée, fermez les volets dès que le soleil tape sur la fenêtre ou avant de partir travailler le matin. Fermez aussi les fenêtres dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement. Si votre logement a des expositions multiples, maintenez les fenêtres fermées du côté du soleil et ouvertes du côté ombragé si cela permet de faire des courants d'air.

🌡 Pour refroidir les pièces, par évaporation d'eau, vous pouvez pendre un linge humide devant une fenêtre ouverte du côté ombragé.

🌡 Ouvrez les fenêtres la nuit et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée à l'intérieur.

🌡 Utilisez ventilateurs et brumisateurs. Vous pouvez placer un pain de glace ou un sac de glaçons devant un ventilateur.

🌡 Éviter de faire fonctionner des appareils qui produisent de la chaleur : plaques chauffantes, four, etc.

🌡 Il est également possible de placer sur les vitres des films anti-chaleur. Ceux-ci peuvent repousser jusqu'à 90 % des rayonnements solaires avant qu'ils ne pénètrent à l'intérieur des pièces.



PRENDRE SOIN DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur le registre de la mairie afin de recevoir de l'aide de bénévole pendant une vague de chaleur.

Restez en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles (proches, amis, voisins) et vérifiez qu'elles ne souffrent pas de la chaleur.





LE MOUSTIQUE TIGRE ... AGISSONS POUR UN ÉTÉ PLUS TRANQUILLE !

LE MOUSTIQUE TIGRE EST IMPLANTÉ DANS NOTRE COMMUNE DEPUIS DÉJÀ PLUSIEURS ANNÉES

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika).

Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

PORTRAIT-ROBOT DU MOUSTIQUE TIGRE

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour ; est très vif ; vit à côté de son lieu de ponte



OÙ SE TROUVE LE MOUSTIQUE TIGRE ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations.

La femelle pond ses œufs à l'intérieur des récipients juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine).

La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

SI VOUS REMARQUEZ UN MOUSTIQUE TIGRE CHEZ VOUS, C'EST QU'IL EST FORCÉMENT NÉ À PROXIMITÉ

Sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'ils ne vous envahissent pas !

LE MOUSTIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Détecté pour la première fois en 2012, le moustique tigre ne cesse de gagner du terrain : il est désormais implanté dans les 12 départements de la région. En 2022, on comptait 800 communes colonisées contre 645 en 2021. 66% des habitants de la région sont ainsi impactés par le moustique tigre.

COMMENT AGIR POUR RÉDUIRE LA PRÉSENCE DU MOUSTIQUE TIGRE ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

QUELQUES GESTES SIMPLES ET ESSENTIELS À METTRE EN ŒUVRE CHEZ VOUS D'AVRIL À OCTOBRE.

Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !

- ◆ Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- ◆ Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- ◆ Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- ◆ Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

En savoir +

Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l'ARS :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble>



RETOUR EN IMAGES

13 MAI / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ACCA



L'AG de l'ACCA de CHAMPAGNIER s'est tenue le 13 mai dernier en présence d'Elise BRALET, adjointe au maire nous la remercions pour sa présence.

Si elle a répondu aux obligations légales (vote des rapports moral et financier, remplacement d'un membre du bureau démissionnaire...), elle a aussi permis de réaffirmer la stricte observation des règles de sécurité et de l'éthique de la chasse, son attachement à la préservation

de l'environnement (avec un semis de prairie fleurie par exemple) et au respect des autres usagers de la nature.

À cet égard, il est rappelé que les responsables de battues au grand gibier utilisent l'application "Protect hunt".

De leur côté, les usagers sont incités à utiliser l'application "Land Share". Des informations sur ces deux applications seront données lors du forum des associations auquel l'ACCA participera.

Les chasseurs tiennent également à rappeler que le code rural interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin et de les laisser divaguer dans les terres cultivées ou non, les prés et les bois.

Dans l'immédiat, l'ACCA vous donne également rendez-vous à son stand le 8 juillet prochain à la fête du village.

Le Président, Baptiste BLANC





RETOUR EN IMAGE

20 MAI / FRESQUE DU CLIMAT



Samedi 20 mai, un groupe d'habitants de CHAMPAGNIER a eu l'opportunité de participer à une Fresque du Climat organisée dans la commune.

Cet atelier, réalisé par Fanny, animatrice bénévole, a permis d'aborder sous une forme ludique le thème du dérèglement climatique.

Les participants ont pu développer leurs connaissances et échanger sur un sujet très actuel. Le groupe a partagé un bon moment de convivialité et a apprécié les talents d'animatrice de Fanny qui a su faire participer l'ensemble des personnes présentes.

Le groupe a bénéficié d'un espace de travail mis gracieusement à disposition par Virginie ORSI, propriétaire de la maison entrepreneuriale l'Élan et qui est installée depuis quelques mois sur la commune.

Cet espace, installé dans une grange rénovée de CHAMPAGNIER, permet d'accueillir des réunions de travail, des séminaires, des formations, des moments de cohésion d'équipe ...

L'endroit a séduit les participants qui ont passé un bon moment.



26 MAI / UNION SPORTIVE CHAMPAGNIER / BRIÉ

Pour la 2nd année, les jeunes de l'Union Sportive Champagnier Brié ont participé à un tournoi international en Espagne.

Cette année, 41 jeunes du club du football, accompagnés de 20 adultes, ont fait le déplacement en bus jusqu'à Blanes sur la Costa Brava. Ils ont disputé ce tournoi pendant le weekend de Pentecôte.



Les 3 équipes se sont fort bien défendues et les jeunes sont rentrés à la maison avec plein de souvenirs et une médaille.

Ce tournoi marque la fin de saison pour l'Union Sportive Champagnier Brié.



“ Pour la saison prochaine et dans le but de créer une nouvelle catégorie U15 (enfants nés en 2009 et 2010), nous recherchons des jeunes.

Si vous êtes intéressés pour pratiquer le football dans un club familial, vous pouvez prendre contact avec le président Christobal ALCANTARA

☎ 06.60.57.11.20

ou venir au forum des associations de CHAMPAGNIER ou de BRIÉ.

3 & 4 JUIN / FAITES DU SPORT

La 20^e édition de Faites du Sport s'est tenue le weekend du 3 et 4 juin sur les communes de BRIÉ-ET-ANGONNES (samedi) et de JARRIE (dimanche). Le parrain de l'événement, Thomas HUEGENIN, joueur de tennis (Quad) membre du TC ECHIROLLES et champion de France en parasport, était présent une grande partie du week-end et pour la remise des prix. Douze équipes se sont affrontées à travers de 14 disciplines différentes.

La commune de CHAMPAGNIER a été représentée avec deux équipes, Les Champ-One (en bleu) et Les Champajustforfun (en fuchsia, une équipe composée d'élus, d'agents et des habitants de CHAMPAGNIER ET de BRIÉ).

Le samedi a démarré avec une course d'orientation, venaient ensuite les épreuves de tennis, de tir à l'arc, de biathlon, de lancer du poids, un parcours forestier, le disc golf et le « sport surprise » (en l'occurrence, une course d'obstacles). Le samedi soir, après une journée pleine de sensations, la paella était servie aux équipes et aux bénévoles.

Dimanche, les activités ont reprises dès 8h30 au Clos Jouvin. Place au ping pong, au badminton, au volleyball, à l'ultimate, une course de relais en VTT puis à l'escalade.

Le podium de l'édition 2023 s'est établi de la manière suivante : 1^{er} Les Loups-Garous, 2^e La Green team et 3^e Les Rasta Rackettes.

Depuis 2022, l'événement, initié par Gilles DUBOIS PAGNON (adjoint aux Sports à BRIÉ), réunit 3 communes : BRIÉ-ET-ANGONNES, JARRIE puis CHAMPAGNIER. Plusieurs améliorations ont été faites pour cette édition comme par exemple la réduction du nombre de sites différents pour des raisons logistiques. Le nombre de disciplines a également été vu à la baisse (14 au lieu de 16 sports l'an passé).

En 2024, année olympique, la "faites du sport" se tiendra un des 2 jours à CHAMPAGNIER





À VENIR

30 JUIN / KERMESE DE L'ÉCOLE ORGANISÉE PAR LE SOU DES ÉCOLE

Le Sou des Écoles organise une tombola pour la fin d'année scolaire !

De nombreux lots sont à gagner, pour les petits comme pour les grands !

Les résultats seront affichés lors de la kermesse de l'école le vendredi 30 juin à l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON. Vous pourrez récupérer votre lot même si vous ne venez pas à la kermesse.

Pour voir la liste des lots et pour acheter des tickets, vous pouvez scanner le QR code de l'affiche et achetez vos tickets numériques ou envoyez un mail à

soudesecoles.champagnier@gmail.com et vous pourrez acheter des tickets papier ou numériques

L'argent récolté permettra de financer les sorties scolaires, les activités pédagogiques et les événements de l'école.



Un grand merci pour votre participation !

PLUS DE 100 LOTS A GAGNER * ...

- 📖 1 nuit pour 2 personnes dans une yourte zen avec bain nordique, dîner et petit déjeuner
- 📖 Des lots des commerçants de Champagnier
 - 📖 De nombreuses activités
 - 📖 Des bons bien-être etc. ...



À savoir

Achat des tickets jusqu'au mardi 27 juin
 Tickets papier : contact par mail
 Tickets HelloAsso : via QR code

8 JUILLET / FÊTE DU VILLAGE



Ce samedi 8 juillet, la fête du village débutera par un concours de pétanque, organisé par le Sou des Écoles, à 14h30 au terrain de boules du Domaine de Rochagnon. Inscription des équipes de 2 personnes à 14h, 2 € par personne.

Le concours est ouvert à tous (enfants à partir de 10 ans et accompagnés d'un adulte). Il faut apporter ses propres boules et cochonnets.

Les festivités se poursuivront à partir de 19h, place du Laca.

Deux associations champagnardes proposeront de quoi se restaurer :

- L'ACCA : grillades et frites, vin;
- Le RIA: bière et sodas.

La Cuisine des Mamans avec l'enseigne de l'association «La place en fête» propose de la paella, les boissons habituelles et les glaces. Hubert propose des pizzas.

Jean-Louis Parigot animera le bal offert par la municipalité.



18 NOVEMBRE / CONCERT « BEST OF U2 »

Après Best of Floyd, la MJC- Maison pour tous, le RIA et le Sou des Écoles vous invitent le samedi 18 novembre prochain à 20 h à l'Espace des 4 Vents pour une soirée Best of U2.

Dans le cadre de sa tournée "4U2 live expérience on tour", 4U2, l'unique tribute Franco-Irlandais présente un show où sont repris les plus grands standards et succès de U2 et les titres inédits issus de leurs différents albums ; pour un concert inoubliable et riche en émotion.

Depuis plus de 10 ans et 250 concerts en France et à l'étranger (200 000 spectateurs), et après un passage aux arènes de FRÉJUS cet été, 4U2 fera une halte à CHAMPAGNIER (et oui !) pour son premier concert en région grenobloise et pour distiller avec passion le son pop rock propre au légendaire U2 mondialement reconnu depuis 4 décennies.



Prix des places 20 €
 Ouverture de la billetterie le **lundi 4 septembre**

Des flyers précisant les modalités de réservation seront prochainement distribués dans vos boîtes à lettres. Attention, le nombre de places est limité et le groupe affichant complet à chaque représentation, il est fortement conseillé de réserver.

Cette soirée est organisée par des bénévoles avec l'aide des services municipaux et le soutien de la municipalité. Les bénéfices seront être reversés en partie pour le Sou des écoles et la MJC afin de les aider à financer un spectacle musical pour les enfants de l'école et la soirée " Dansons nos 20 ans", ouverte à tous, programmée le 25 mai 2024.

Au plaisir de vous retrouver à cette soirée.

L'équipe d'organisation de ce concert.





DÉCLARATION D'OCCUPATION



En 2023, même si la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour l'ensemble des ménages, elle reste applicable sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Afin de bien identifier les locaux qui doivent être imposés à ce titre, **une nouvelle obligation déclarative a été mise en place**, depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette obligation concerne tous les propriétaires, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.

Pour chacun de leurs locaux, chaque propriétaire **doit indiquer d'ici le 31 juillet à quel titre il l'occupe** (résidence principale, secondaire ou local vacant) et, quand il ne l'occupe pas lui-même, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Les locaux annexes (parking, cave ...) doivent être déclarés avec le logement dont ils dépendent.

La déclaration d'occupation, doit être effectuée celle-ci dans l'espace « **Gérer mes biens immobiliers** » sur impots.gouv.fr.

Si vous n'avez pas accès à Internet ou que vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez contacter le

08 09 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Bonjour,

Le printemps a du mal à s'installer, mais nous avons énormément besoin de cette pluie pour la végétation.

Nous sommes à mi-mandat le temps passe vite et l'année scolaire écoulé a vu la disparition de trois associations dont 2 emblématiques (le comité des fêtes et notre club des anciens), quel dommage pour un petit village comme le nôtre.

En septembre vous allez recevoir vos impôts fonciers, une augmentation inédite pour notre village, pourquoi ?

Grâce au travail de la métropole depuis 2015 nous aurons une nouvelle fiscalité sur les impôts fonciers avec la ZAC du saut du moine, une implantation inédite pour notre village en quantité d'entreprise, qui vont être source de revenus pérennes.

L'été arrive pensez à avertir vos voisins de votre départ en vacances.

Bonnes vacances à tous.

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Vous le savez, dans un village comme le nôtre, la vie de l'école est une préoccupation majeure. À Champagnier le contexte a fait que nous sommes passés en seulement deux ans, d'une population scolaire de 108 à 140 élèves à la rentrée 2022. Si l'effectif sera moindre à la rentrée 2023, il n'en reste pas moins que la pression sur les services périscolaires, de plus en plus plébiscités par les parents et les enfants, est toujours aussi forte. Il nous faut nous adapter et nous projeter pour maintenir sur le long terme la qualité du service public.

Cela passera demain par l'évolution du bâtiment des 4 Vents à l'horizon 2025, qui améliorera les conditions d'accueil et amènera de nouveaux services, et cela passe dès la rentrée 2023 par des choix. Dans un contexte de forte pression sur le budget des communes, répercuter l'inflation sur les tarifs des services est une nécessité, maintenir une tarification solidaire et protéger les plus fragiles est un choix. Pour que ce choix soit soutenable, cela implique que les plus aisés et ceux qui n'habitent pas Champagnier et qui ne participent pas par l'impôt puissent participer davantage.

Favoriser les coopérations intercommunales dès lors qu'elles amènent une plus-value pour l'enfant et le service public n'est pas un tabou et nous souhaitons avec nos partenaires, avec vous et avec les enfants pouvoir rêver ensemble les services enfance-jeunesse de demain.

Hervé ALOTTO, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à la petite enfance et à la participation citoyenne pour la liste *Champagnier en Commun*





PERMANENCES ARCHITECTURALES

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Philippe MAURIN, architecte conseil, vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

Si vous êtes intéressé, prenez rendez-vous auprès de la Métro au ☎ **04 57 38 50 59**

à CHAMPAGNIER
le mercredi 12 juillet
De 9 h à 12 h

DU NOUVEAU SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est maintenue les jours fériés. Néanmoins, trois exceptions sont à noter :

- le 25 décembre;
- le 1^{er} janvier ;
- le 1^{er} mai.

Les collectes auront lieu respectivement les 26 décembre, 2 janvier et 2 mai.



En résumé

Désormais, vous pourrez sortir votre bac le dimanche soir pour la collecte du lundi, même si le lundi est un jour férié (hors 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai).

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS

UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT

Ce nouveau service métropolitain a montré son utilité : près de 2000 m³ d'objets ont été collectés en 2022 dont une partie a pu trouver une seconde vie.

Gratuit et accessible à tous les métropolitains, ce nouveau service permet de se débarrasser d'objets volumineux en prenant rendez-vous avec un opérateur qui viendra les collecter devant chez vous.

Ce dispositif s'adresse aux personnes n'étant pas en mesure d'utiliser les autres solutions existantes : reprise par le distributeur, dépôt en déchèteries fixes et mobiles, services proposés par les acteurs associatifs (recycleries, débarrasage au domicile des particuliers), donneries et préaux des matériaux en déchèteries...

Parmi elles, les personnes âgées, les habitants à mobilité réduite, les étudiants...

Cette solution, réservée aux particuliers, répond certes au besoin de désencombrement pour les usagers à faible mobilité, mais pas seulement :

- Elle offre aux objets réemployables une seconde vie : après réparation éventuelle, ces objets sont distribués en boutiques solidaires,
- Elle crée de l'emploi dans le secteur de l'insertion, que ce soit pour la collecte, la remise en état ou la distribution.

C'est à Fabricanova*, collectif local d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, que revient la mission de recueillir, trier, réparer si besoin puis redistribuer en boutiques solidaires les objets collectés.

En 10 mois d'activité, ce service comptabilise :

- plus de 1000 rendez-vous effectivement réalisés,
 - 1786 m³ collectés à ce jour, soit une moyenne de 1,8 m³ par collecte
 - 3062 objets collectés à ce jour (dont 60% de mobilier, 20% d'équipements électriques ou électroniques),
- Les objets en trop mauvais état sont apportés en déchèterie : 93% d'entre eux sont recyclés, les autres sont incinérés.

En 2022, 10% des objets collectés ont déjà pu trouver une seconde vie en boutique solidaire.

Au printemps 2023, tous les objets collectés seront orientés sur la plateforme métropolitaine dédiée au réemploi et à la réparation située au Pôle R à Grenoble, lieu totem de l'économie circulaire. Cet espace sera le lieu de collecte, de sur-tri, de réparation et reconditionnement d'objets de toute sorte, il permettra d'augmenter encore le nombre d'objets sauvés.

COMMENT PROCÉDER POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE DE COLLECTE D'OBJETS VOLUMINEUX ?

- Prendre connaissance des règles d'utilisation du service <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/91-prendre-rendez-vous-pour-la-collecte-des-objets-volumineux.htm>
- Demander un rendez-vous sur le formulaire en ligne <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/gerer-mes-dechets/rdv-encombrants/> ou au 0 800 500 027 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Un opérateur contactera l'utilisateur par téléphone pour fixer le rdv et valider la liste des objets à collecter.





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...



DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de CHAMPAGNIER.

Pour simplifier votre démarche et suivre l'avancement de votre demande, vous pouvez effectuer une "pré-demande en ligne" sur le site de l'ANTS* (Agence Nationale des Titres Sécurisés) <https://ants.gouv.fr/>

Ce site est accessible avec un compte ANTS ou via France-Connect (connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, ...).

Pour finaliser la demande, il conviendra de prendre rendez-vous et vous présenter en personne dans toute mairie munie d'un dispositif de recueil des empreintes digitales, quelle que soit votre commune de résidence.

Au vu de l'allongement des délais de rendez-vous dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil, il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne, disponible sur le site => <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Celle-ci permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps. C'est un moyen efficace de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et ainsi de dégager de nouveaux créneaux.

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire pour identification et prise d'empreintes <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les passeports conservent leur validité dans tous les pays jusqu'à leur date d'expiration.

COMMUNES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

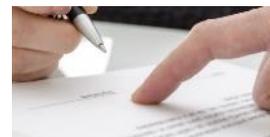
BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous devez prendre un rendez-vous à la mairie de votre domicile et présenter :

- la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français;
- une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature;
- un justificatif de domicile.



Vous devrez signer en mairie devant l'officier d'état civil.

Il est également possible de faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant ne concerne que les couples non mariés : la filiation s'établissant différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie.

En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance.

La reconnaissance peut se faire à tout moment lorsque la grossesse est établie médicalement et en toute mairie.

Il n'est pas obligatoire de s'adresser à l'Officier de l'état-civil du lieu de domicile.

Il convient au préalable de prendre rendez-vous à la mairie.

RECENSEMENT

Il concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite, à la Mairie du domicile, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.



Pièces à fournir

Carte Nationale d'Identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Livret de famille

SIGNALEMENT OBSERVATOIRE RIVERAINS DE LA COLAS



Ce site est destiné aux riverains des installations qui souhaitent faire remonter des informations sur des nuisances éventuelles. Il est important de mettre des faits précis pour que

l'entreprise puisse recouper ces observations avec nos données de productions.

Formulaire en ligne disponible ici: <http://bit.ly/3NqLVth>





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent toute l'année, au plus tard le 6ème vendredi précédent un scrutin, en ligne sur service-public.fr.

N'utilisez aucun autre site privé et payant non officiel.

Pour pouvoir voter à tous les scrutins, il faut avoir 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.

Les jeunes Français qui se sont fait recenser à 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Si vous avez procédé à votre recensement tardivement, si vous avez déménagé depuis celui-ci, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

*Vous venez de fêter vos 18 ans ?
Vous avez déménagé récemment ?
Vous n'avez pas voté depuis longtemps ?
Vous êtes parti à l'étranger ?*

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections ?

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur le site service-public.fr.



À titre informatif, la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, seule une pièce d'identité en cours de validité est exigée à l'entrée du bureau de vote.

Aucun changement n'est automatique, il vous appartient d'effectuer personnellement cette démarche.

À savoir

Pensez à signaler tout changement d'adresse, même intracommunal, pour la mise à jour des listes électorales.

Avec les refontes, les documents relatifs aux scrutins ne seront pas distribués.

Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois doit être joint à votre demande.

CIVISME ... QUELQUES RAPPELS

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE

ZONE 30 SUR TOUT LE VILLAGE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30 kms/h et à 20 kms/h dans la zone de rencontre située rue du Bourg.

Les excès sont inadmissibles et dangereux.

MOTOS, SCOOTERS, QUADS, VOITURES ...

Par arrêté municipal du 6 septembre 1996, les sentiers, au-delà des barrières installées sur les voies communales sont strictement interdits à la circulation de tout engin motorisé, hors agricole.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit.

Le stationnement anarchique le long des voiries notamment donnera lieu à des avertissements lorsqu'il crée une réelle insécurité.

CHOISIR LE BON MOMENT

Les beaux jours arrivent et avec eux l'envie et/ou le besoin de réaliser des travaux de jardinage et bricolage qui peuvent être bruyants.

Le règlement sanitaire départemental fixe les horaires autorisant les « travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore »

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haies, perceuses, etc....) est autorisé ...



... Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et
de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdits après 12h

Soyez respectueux des recommandations reposant sur le principe du « bon voisinage » et tenez comptes des horaires, réglementés par un arrêté préfectoral, qui permettent ces travaux domestiques.

CHIENS

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.





POLICE PLURICOMMUNALE

 Pour contacter les agents de police municipaux
 ☎ **06.01.81.03.13**
 ✉ policepluricommunale.jccb@gmail.com
 Gendarmerie ☎ **17**

BIBLIOTHÈQUE

Mardi 16h à 19h
 Mercredi 10h à 12h
 et de 15h à 19h
 Vendredi 16h30 à 19h

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 15h à 19h
 Vendredi de 16h30 à 19h
 Fermeture du 1er au 21 août

AGENDA

VENDREDI 30 JUIN
Kermesse de l'école
 16h 30 Espace 4 Vents

LUNDI 3 JUILLET
Conseil municipal
 19h - salle du conseil - Mairie

SAMEDI 8 JUILLET
Fête du Village
 Concours de pétanque
 14h - Domaine de Rochagnon
 Soirée dansante
 À partir de 19h - place du Laca

VENDREDI 8 SEPTEMBRE
Forum des Associations
 18h - Espace 4 Vents

SAMEDI 18 NOVEMBRE
Concert « best of U2 »
 20 h - Espace 4 Vents

Permanence architecturale

MERCREDI 12 JUILLET
 9h / 12h - Champagnier

MAIRIE



Ouverture au public

Lundi
 De 13h30 à 17h30

Mercredi
 De 9h à 12h
 De 13h30 à 17h30

Vendredi
 De 9h à 12h



Courriel
mairie@champagnier.fr

Site web
www.champagnier.fr

Application mobile
 Iliwap station
 Mairie de Champagnier

Urbanisme
 Sur rendez-vous

Accueil téléphonique
 ☎ **04.76.98.08.83**

Permanence Maire/Élus
 Sur rendez-vous



ANNUAIRE LA MÉTRO

www.grenoblealpesmetropole.fr
 ☎ **04 76 59 59 59**

Voirie et gestion des déchets
 ☎ **0 800 500 027**

Eau potable ☎ **04 85 59 50 00**
<http://eau.grenoblealpesmetropole.fr/>
 Eau usée ☎ **04 76 59 58 17**

Urgence eau potable / eau usée ☎ **04 76 98 24 27**

AVIS DE NAISSANCE



Les classes de PS/MS et MS/GS ont l'immense fierté de vous annoncer la naissance de leur 10 poussins.

10 adorables petits poussins :
 4 noirs, 2 gris, 2 jaunes et 2 roux
 nés entre les 22 et 24 mai 2023
 Ils ont fait la joie de toute l'école
 Madeleine VATIN-PÉRIGNON



Journal
 d'information
 Écho Champagnard
 JUIN 2023

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER
 38800 place de l'église
 Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
 Crédit photos Commune, Mairie, Jeff PLASSART, Image Freepik
 Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
 Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution

